



2021-041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'IGUERANDE

L'an deux mil vingt et un, le 17 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'IGUERANDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal de la Commune d'IGUERANDE, sous la Présidence de David CORDEIRO, Maire

Nombre de délégués
en exercice 15
présents 10
votants 12
(10+2 pouvoirs)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2021
Présents : CORDEIRO David – BIESSE Bernard – BESANCON Rachel – BUISSON Emmanuel – DARSAT Sylvia - DUCARRE Jean-Paul – JACQUY Jean-Yves – LEFEBVRE Dominique – PASSE Pierre – VARGOZ Karine.
Absents et excusés : Isabelle LAGOUTTE – Annie LAROCHE - Françoise PIRSON – Yolande SOGNO (donne pouvoir à BIESSE Bernard) – Philippe GUIBAUD (donne pouvoir à DARSAT Sylvia).
Secrétaire de séance : Pierre PASSE

OBJET : Avis projet révision PPRI Loire

La révision du PPRI Loire, secteur 2 a été prescrite le 11 octobre 2019, par arrêté préfectoral. Elle concerne les communes d'Iguérande, Melay, Artaix, Saint Martin du Lac, Marcigny, Chambilly, Bourg-le-Comte et Vindecy.

Depuis, différentes réunions ont été organisées en Sous-préfecture de Charolles. La dernière réunion du 22 juillet 2021 a permis de valider les cartes de zonage réglementaire et de présenter la démarche restant à conduire jusqu'à l'approbation.

Conformément à l'article R.562-7 du Code de l'Environnement, et en tant qu'autorité compétente en matière d'urbanisme, la Communauté de communes a été destinataire le 28/07/2021 du projet de dossier relatif à cette révision et peut émettre un avis dans un délai de 2 mois suivant après sa notification.

Les principes règlementaires du zonage reposent sur 2 intensités d'aléa (modéré et fort (contre 4 actuellement) et cartographiés de 3 couleurs différentes (rouge, bleu, violette / contre 4 actuellement), selon les 3 natures d'occupation du sol. Si l'aléa de référence retenu pour le secteur 2 reste la crue de 1846, modélisée aux conditions actuelles d'écoulement, les contraintes ont globalement été allégées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable sur le projet de révision du PPRI Loire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

CERTIFIEE CONFORME,

A IGUERANDE,
Le Maire,





Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de CHAROLLES

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-09-28(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Commune d'Iguerande

N° de SIREN: 217102383

Numéro Acte de la collectivité locale: 2021_041

Objet acte: AVIS PROJET REVISION PPRI LOIRE

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.4-Amenagement du territoire

Identifiant Acte: 071-217102383-20210917-2021_041-DE
